

La **Coordination Territoriale d'Appui** peut vous appuyer dans la prise en charge des patients âgés



Contactez le guichet unique par téléphone :

**du lundi au
vendredi
de 9h à 17h**

0 800 888 888

Appel gratuit depuis un poste fixe

Corse

Coordination Territoriale d'Appui PAERPA

➔ N° Vert 0 800 888 888

APPEL GRATUIT depuis un poste fixe



**CORSE
Parcours Santé
des aînés**

Paerpa

DES ACTEURS COORDONNÉS POUR
UNE AUTONOMIE PRÉSERVÉE

→ Expérimentation nationale

L'expérimentation du parcours de santé **PAERPA** (Personnes Âgées En Risque de Perte d'Autonomie), inédite par son approche populationnelle et territoriale de grande ampleur, tend vers l'optimisation de la prise en charge des personnes âgées de 75 ans et plus.

L'objectif est d'améliorer les coopérations et la coordination entre les différentes prise en charge et expertises sanitaires, sociales et médico-sociales afin de réduire les ruptures dans le parcours de santé des personnes âgées, de limiter le recours à l'hospitalisation et enfin d'améliorer la vie au domicile des personnes et de leurs entourages.

Sur le territoire de la Corse, les Centres Hospitaliers, les réseaux gérontologiques et la Collectivité de Corse sont partenaires dans la mise en œuvre de cette expérimentation et composent l'équipe de la Coordination Territoriale d'Appui « **CTA** », plateforme d'appui aux professionnels pour les aider/accompagner dans la coordination de leur prise en charge, qui s'organise autour de 4 missions :

- Information et orientation vers les ressources du territoire (**numéro unique 0 800 888 888**)
- L'appui aux professionnels de proximité
- L'activation des expertises et prestations sanitaires, sociales et médico-sociales
- L'observance des événements de rupture de parcours

→ Repérer la fragilité chez le sujet âgé

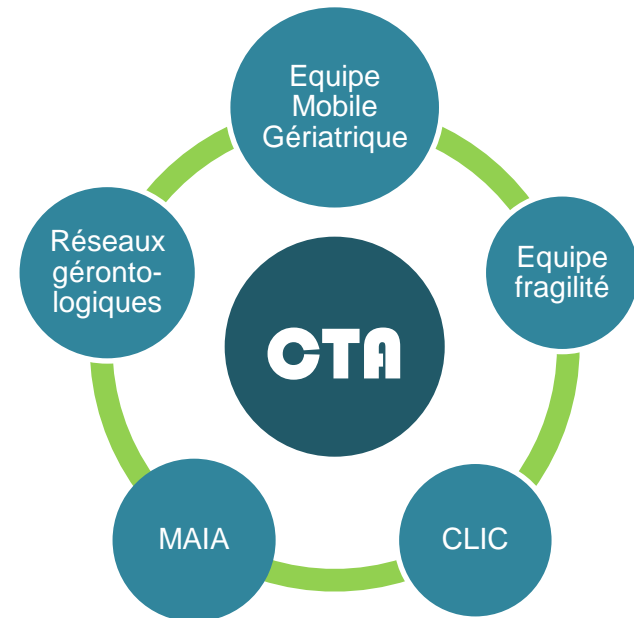
Afin de repérer et d'orienter les personnes âgées pouvant intégrer le parcours, des outils ont été élaborés, il s'agit de :

- La grille de repérage des critères d'alerte de risque de perte d'autonomie
- La demande d'orientation vers la CTA pour un appui à la coordination du parcours de la personne âgée, lui permettant:

- D'être **orienté vers les ressources** du territoire

- D'être accompagné à chaque étape de la **réalisation au suivi des Plan Personnalisé de Santé** (avec centralisation des informations)
- De **déclencher les prestations supplémentaires PAERPA** :
 - ◆ Avis gériatrique, Évaluation Gériatrique Standardisée
 - ◆ Organisation d'une hospitalisation
 - ◆ Accès rapide à une consultation mémoire et/ou fragilité
 - ◆ Bilan fragilité approfondi
 - ◆ Bilan médicamenteux
 - ◆ Intervention d'un(e) ergothérapeute
 - ◆ Intervention d'un(e) diététicien(ne)
 - ◆ Hébergement temporaire, répit des aidants

→ Une équipe ressource à votre service



Pour tout renseignement/aiguillage complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.